

# Histoire locale

## LA FÊTE ANNUELLE DU VILLAGE DE BOU 1850-2000

La fête annuelle du pays dite aussi fête patronale ou Saint-Georges ne date pas d'hier...

En 1850 répondant à une enquête réalisée par l'évêché, Casimir Cresset, curé de Bou, indique alors que le saint titulaire, patron principal de la paroisse, est saint Georges et mentionne une fête annuelle. Il se plaint toutefois de la grande division qui règne dans les esprits des paroissiens depuis plus de 20 ans, accusant l'instituteur et les gardes nationaux de l'alimenter.

En 1851, le sieur Sellier ménétrier à Bou, en appelle au préfet du Loiret, suite à un arrêté pris par la municipalité, en 1850, lui interdisant de faire danser chez lui le jour de la fête patronale. Il est vrai qu'à cette époque, la mairie ne badine pas. « *Considérant que les cafetiers, cabaretiers et autres débitants de boisson, tolèrent chez eux des réunions à des heures indues et souffrent qu'on y joue, même fort avant dans la nuit, des jeux de hasard où vient souvent s'engloutir la fortune des citoyens, notamment des pères de famille* » cet arrêt de police municipale stipule en effet :

Article 1 : à dater de ce jour tous les cafés, cabarets et autres lieux publics où on donne à boire où l'on danse, devront être fermés à dix heures du soir du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars et à onze heures du soir du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

Article 2 : Il est enjoint aux propriétaires de ces établissements de ne garder chez eux aucune personne étrangère à leurs maisons après l'heure ci-dessus fixée, lors même, que leurs portes seraient fermées, comme aussi d'y donner ou laisser jouer à des jeux de carte ou de hasard.

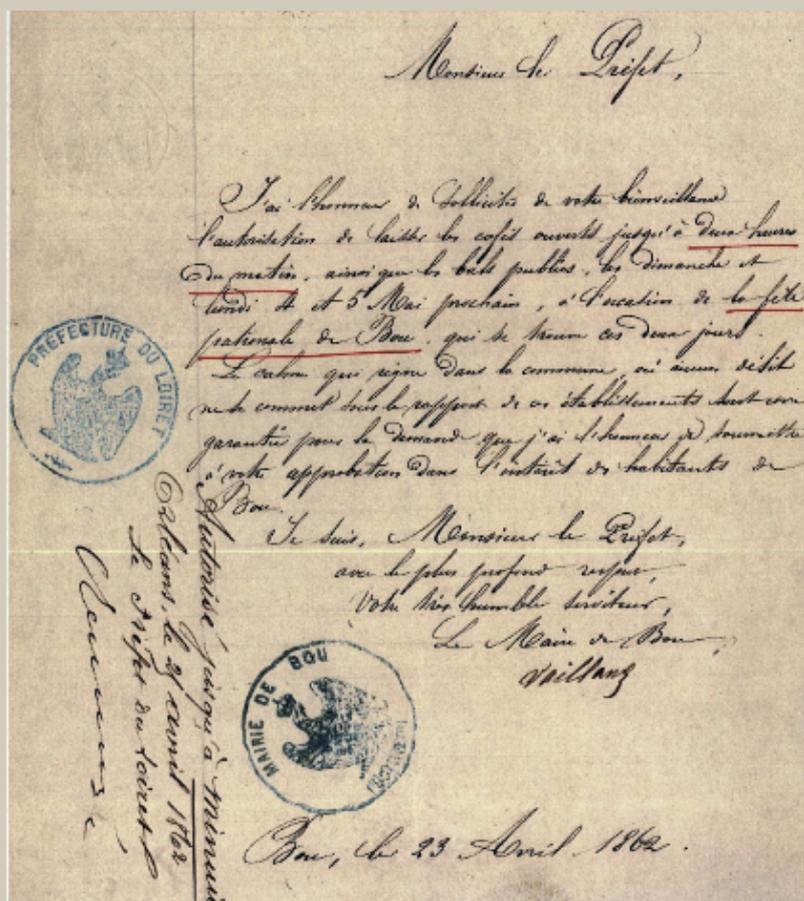
En 1851 l'arrêté va même plus loin puisque, dans l'article 6, il est enjoint aux dits cafetiers et cabaretiers « en cas de tapage, chants séditieux, etc. d'en donner immédiatement avis à l'autorité municipale. »

Dix ans plus tard, la réglementation semble s'être assouplie, puisque le Maire, lui-même, sollicite auprès du Préfet l'autorisation que ces cafés soient ouverts jusqu'à minuit, voire deux heures du matin, ainsi que les bals publics les dimanches et lundis, à l'occasion de la fête patronale de Bou. Le préfet répond généralement favorablement, mais jusqu'à minuit seulement.

« J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de laisser les cafés ouverts jusqu'à deux heures du matin, ainsi que les bals publics, les dimanche et lundi 4 et 5 mai prochain, à l'occasion de la fête patronale de Bou ». Demande du Maire de Bou, 23 avril 1862

L'étude des archives nous donne des indications sur les dates de cette fête annuelle qui peuvent s'échelonner sur une douzaine de jours : 4 & 5 mai (1862), 26 & 27 avril (1863), 24 & 25 avril (1864), 28 & 29 avril (1872). Elle nous permet également de constater qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle celle-ci se déroule sur 2 jours.

En 1874, l'instituteur de Bou, Gustave Boucheny, dans une monographie communale rédigée à la demande de l'inspecteur d'académie du Loiret écrit : « La fête patronale de l'église est celle de Saint-Georges qui a lieu le 22 avril (sic) et



qui est en même temps la fête ou l'assemblée du pays. »

# Histoire locale

## BOU

### Fête de Saint-Georges.

Dimanche 24 avril.

Grand tir public, sur la place de 1 heure à 6 heures.

50 centimes le carton, nombreux prix.

Le soir, bal et réjouissances variées.

Le lundi, continuation de la fête.

Le 1er numéro du *Progrès du Loiret*, journal radical socialiste, relancé en 1898, donne un programme un plus précis. Nous y apprenons qu'outre les bals, un grand concours de tir est organisé.

*Progrès du Loiret*, 24 avril 1898

**Bou.** — A l'occasion de la fête de Saint-Georges, les habitants de Bou organisent un tir à la carabine (12 mètres), les dimanches 19 et 26 et le lundi 27 avril, de 1 heure à 6 heures du soir.

Des lots importants seront distribués aux lauréats de ce tir. Le prix du carton de cinq balles est fixé à 0 fr. 50.

Le tir est une activité importante dans les années 1900 : il faut laver l'affront de la guerre de 1870-1871 et préparer la revanche... La Fraternelle association post-scolaire créée en 1906 est, au départ, une association de tir. Nous pouvons voir qu'en 1903 le concours de tir à la carabine, commençait dès le dimanche précédent la « Fête de Saint-Georges ».

*Journal du Loiret*, 16 avril 1903

## BOU

**Fête de Saint-Georges.** — La fête annuelle du pays aura lieu cette année les dimanche 27 et lundi 28 avril, avec le programme habituel.

La veille, retraite par la section de tambours et clairons de « La Fraternelle ».

Le dimanche 27 avril, à partir de 14 heures, continuation du concours de tir. Prix du carton : 1 franc, Carabine de précision. Nombreux lots d'une réelle valeur.

À 14 h. 30, réception de la section de trompettes du cercle Gambetta, à la mairie.

À 15 h. 30, concert devant la mairie, par la section de tambours et clairons de « La Fraternelle » et le cercle Gambetta.

À 16 h. 30, vin d'honneur offert aux sociétés par la municipalité. Attractions diverses, bal forain de jour et de nuit.

Le lundi 28 avril, à 14 heures, continuation du concours de tir.

À 14 h. 30, défilé des sapeurs-pompiers et manœuvre de la pompe.

À 18 heures, distribution des lots du concours de tir.

En 1930, une section « Tambours et clairons » étant née à la Fraternelle, la musique vient agrémenter la fête annuelle. Cette fanfare entraîne même une retraite aux flambeaux dès le samedi soir. Les trompettes du Cercle Gambetta d'Orléans sont également invitées et participent au concert donné le dimanche à 15h30. Un défilé et une manœuvre, des sapeurs-pompiers, ont lieu le lundi après-midi. Le bal forain, quant à lui, se tient, sans discontinuer « de jour et de nuit ».

*Journal du Loiret*, 26 avril 1930

**Fête dite « de Saint-Georges ».** — La fête annuelle, dite « de Saint-Georges », est fixée aux dimanche 23 avril et lundi 24 avril.

Le samedi 22 avril, à 21 heures, retraite par la section de tambours et clairons de « La Fraternelle ».

Le dimanche 23 avril, à 8 heures, concert devant la mairie par la musique de Mardié et les tambours, clairons de « La Fraternelle ».

À 17 heures, vin d'honneur offert par la municipalité aux musiciens, salle des fêtes.

Attractions diverses. Bal forain, de jour et de nuit.

Le lundi 24 avril, à 13 heures, défilé des sapeurs-pompiers, manœuvre de la moto-pompe.

À 15 heures, salle des fêtes, séance de cinéma sonore et parlant. Au programme : le grand film « Hélène », avec Madeleine Renaud, remarquable interprète.

Continuation de la fête foraine.

Bal de jour et de nuit.

Messieurs les forains sont cordialement invités.

En 1939, nouvelle innovation : La Fraternelle étant doté, depuis 1930, d'un appareil de projection, une séance de cinéma parlant a lieu le lundi après-midi. Au programme : le grand film « Hélène » avec Madeleine Renaud.

*Journal du Loiret*, 21 avril 1939

adultes	94 entrées à 200 =	18 800	Paye musiciens	36 000
enfants	52 entrées à 100 =	5 200	Amoussier	1 000
	49 .. à 200 =	9 800	Autours	2 754
	Entrées	50	Très d'Orléans	3 200
			Recette nette	15 846
		57 100		57 100

Après la seconde guerre mondiale, la fête annuelle continuera à se dérouler, pratiquement sur 3 jours : du samedi soir au lundi soir, les bals rencontrant toujours la même ferveur. Une note de trésorerie de 1960, nous indique 94 entrées au bal ayant lieu l'après-midi et 141 entrées aux bals du soir.

# Histoire locale

## La Saint-Georges à Bou, c'est aussi la fête de la musique



Comme chaque année, lors de la fête de la Saint-Georges, la musique de Mardié-Bou offre un concert à tous ses amis. Nombreux sont ceux qui sont venus écouter de la musique dans la cour de l'école, dimanche ; nombreux sont ceux qui ont passé un moment bien agréable grâce à la musique.

Concours de tir, bals et concert de musique restent des constantes dans l'organisation de la Saint-Georges. Une trentaine d'années plus tard, celle-ci est toutefois un peu tombée en sommeil. Le concours de tir ayant disparu en 1989, ne subsiste plus que le concert de musique offert par l'Union musicale de Mardié-Bou. La Fraternelle a, quant à elle, institué une « Fête du Bourg » se déroulant début septembre, en alternance avec la biennale de la « Fête à la Binette » relancées en 1982.

*République du Centre, 24 avril 1990*



L'Union Boumienne pour l'Organisation des Fêtes (U.B.O.F), créée en mai 1991, décide de tout reconcentrer au mois d'avril et de redonner du dynamisme à cette manifestation appelée désormais « Fête au pays ». Des grandes courses cyclistes (inter régionale) s'y déroulent, en 1992 et 1993. La 1ère « brocante, vide-greniers » est organisée en 1994.

*1ère brocante de la Saint-Georges : 1994*

**DIMANCHE 18**  
**AVRIL 1999**  
**"Fête au pays"**  
 (Saint-Georges)

**GRANDE BROCANTE** **LIVRE D'OCCASION**

**VIDE-GRENIER**  
 (Marché aux légumes et fleurs)

à partir de 9 h (jusqu'à 17 h 30 et 22 h)

**SALON DES ARTISTES BOUMIENS**  
 Salle des Fêtes - 10 h - 18 h

Exposition : **"SANT JORDI"**  
 fête catalane du livre et de la rose  
 Bibliothèque François Mitterand - 10 h - 18 h

UNION BOUMIENNE POUR L'ORGANISATION DES FÊTES

En 1995, la fête est répartie sur 2 jours, le dimanche 30 avril : course cycliste inter régionale et le dimanche 14 mai : grande brocante et exposition culturelle à la salle des fêtes. Une nouveauté a encore lieu en 1997 avec la création du « Salon des artistes Boumiens ». À partir de 1999, les courses cyclistes n'ont plus lieu le jour de la « Fête au pays ». Cette année-là, un marché du livre ancien et d'occasion est mis en place, la Saint-Georges ayant, en 1995, été déclarée par l'UNESCO « Journée mondiale du Livre ». Une des raisons de ce choix : « Sant Jordi, fête catalane du livre et de la rose » est le thème d'une exposition présentée à la bibliothèque municipale.

## La Saint Georges rassemble le village

Une solide équipe s'impulse derrière cette traditionnelle fête au pays. Grâce à celle-ci, les promeneurs du dimanche ont apprécié brocante et art : un subtil mélange qui est fait tout le charme.



Le 17 avril des Boumiens ont pu admirer à cette occasion...

En 2000, en parallèle au 4ème Salon des artistes boumiens, une nouvelle exposition consacrée à « Saint-Georges : culte populaire et légendes », a lieu à la bibliothèque tandis que les œuvres des élèves de l'école et de l'atelier peinture enfants de la Fraternelle sont présentées dans une salle occupée alors par l'école de musique, 1 rue du Puits de l'Orme. « La Saint-Georges rassemble le village » titre alors *La République du Centre* du 17 avril 2000.

Christian CHENAULT